

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ordre du jour appelle: Motions.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai songé que le gouvernement pourrait avoir envisagé de faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de la gravité de la situation au Sud-Est asiatique. Le premier ministre (M. Trudeau) peut-il dire à la Chambre si telle est l'intention du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de promettre une déclaration maintenant. Il est possible que nous désirions en faire une, mais jusqu'ici, nous avons tenté de nous informer davantage et de mieux saisir la situation.

* * *

• (1410)

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE CALCUL DES
PAIEMENTS POUR LE BLÉ ET L'APPLICATION À LA
GRAINE DE LIN, AU SEIGLE ET AU COLZA

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

27 avril 1972—Le ministre chargé de la Commission du blé—Bill intitulé: «Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé».

L'hon. M. MacEachen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de ce bill dont il a été donné préavis. J'en ai discuté avec les autres leaders parlementaires; comme il s'agit du bill dont le comité a fait rapport durant la session précédente, il est convenu que s'il est lu pour la première fois, il sera censé avoir atteint l'étape du rapport, étant entendu que les députés pourront proposer des amendements de la façon habituelle, sans être limités à ceux qui ont été adoptés à la dernière session. Si la Chambre y consentait, je voudrais qu'elle adopte un ordre qui présenterait ce bill à l'étape du rapport, où il en était lors de la prorogation de la dernière session, étant entendu que les députés pourront proposer des amendements, que ce soient les mêmes ou qu'ils soient nouveaux.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre qu'il en soit ainsi?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné. Est-il convenu que nous procédions maintenant à la première lecture de ce bill, conformément à l'ordre de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre responsable de la Commission canadienne du blé) demande à présenter le bill C-204, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre donné tantôt, ce bill est reporté pour étude à l'étape du rapport.

* * *

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MODIFICATION RELATIVE AUX JEUNES
CONTREVENANTS COUPABLES D'UNE SEULE
INFRACTION

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord) demande à présenter le bill C-205, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Rynard: Ce projet de loi est destiné surtout à aider les jeunes délinquants trouvés coupables d'un délit tel que d'avoir de la marijuana en leur possession ou d'avoir conduit une automobile pendant qu'ils en subissaient les effets, et qui par la suite mènent des vies utiles mais dont le progrès est enrayé du fait qu'ils ont un casier judiciaire.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTENSIFICATION DE LA GUERRE AU VIETNAM

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'orateur, je propose appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin), que la Chambre s'ajourne aux termes de l'article 26 du Règlement pour permettre la discussion d'une question précise et importante dont l'étude s'impose de toute urgence, soit l'intensification dangereuse de la guerre au Vietnam ordonnée par le président des États-Unis, ce qui menace gravement la paix dans le monde.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud a donné à la présidence le préavis requis de son intention de proposer l'ajournement de la Chambre pour permettre la discussion de ce qu'il estime être une intensification dangereuse de la guerre au Vietnam.